



EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

RESTAURATION SCOLAIRE ET TEMPS PÉRISCOLAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE

Ce document rappelle les grands principes des règlements de la Régie Scolaire de la ville de Sainte-Anne. L'intégralité du règlement intérieur est consultable à l'adresse www.ville-sainteanne.fr, auprès des services de la direction de l'éducation et de la Régie unique.

1/ Organisation générale

- **Accueil restauration scolaire** : de 11h30 à 13h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'inscription administrative est annuelle et doit donc être renouvelée chaque année lors de la période d'inscription périscolaire pour bénéficier du service de restauration scolaire dès la rentrée. Les parents doivent remplir et déposer dans les délais un dossier comportant les renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

- **Garderie périscolaire des écoles Rigobert ANZALA à Bel-Etang et Georges TROUPÉ à Ffrench** : l'accueil du matin se fait de 6h30 à 7h50. Les enfants sont remis aux animatrices présentes au sein de l'école et non laissés au portail de l'école. L'accueil du soir est de 16h15 à 17h30.

2/ Inscriptions

Dès l'inscription, les familles peuvent opter pour une utilisation forfaitaire de la restauration scolaire : soit les quatre jours de la semaine, soit un, deux ou trois jours fixe.s par semaine, tout au long de l'année scolaire. Cette option évite de devoir faire la démarche d'inscription chaque semaine. L'inscription ou la réinscription sera effective sous réserve d'être à jour des factures de restauration scolaire en attente au 1er janvier de l'année en cours. La campagne d'inscription périscolaire se termine le 30 juin 2026.

3/ Tarif et facturation de la restauration

Pour les allocataires et la CAF, les tarifs sont établis sur la base du quotient familial. Les factures doivent être réglées régulièrement (*entre le 1er et le 8 sur le Portail Familles, entre le 1er et le 10 à la Régie Unique*).

- **Maladie** : En cas de maladie de l'élève, la direction de la Régie scolaire compare le prix du forfait au nombre de repas consommés au prix unitaire du repas occasionnel fixé à 4 euros. La situation la plus avantageuse est accordée aux parents. Le calcul est réalisé pour le mois considéré.
- **Autres cas** : Ce sont des absences de plus de 3 jours dans le mois considéré suite à des événements indépendants de la communauté éducative, de la commune (*faits de grève, rupture d'alimentation en eau et en électricité, crise sanitaire, événements familiaux*). Il appartient au conseil municipal de délibérer sur les demandes formulées et les pièces justificatives présentées.

4/ Exclusion

Tout manquement au respect du règlement intérieur pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des temps périscolaires.

Retrouver l'intégralité du règlement intérieur:
sur www.ville-sainteanne.fr
en consultation libre à la Direction de l'Éducation
Rue César GALAS - 97180 Sainte-Anne



LA PAUSE MÉRIDIANNE

Il s'agit d'une pause journalière de deux heures qui permet aux enfants de s'alimenter, de prendre le temps, de jouer, de lire... C'est une transition qui doit les mettre dans les meilleures conditions pour entamer leur après-midi scolaire. La pause méridienne se décline en 2 temps :

- le temps du repas
- le temps du repos (sieste pour les TPS et PS) ou des animations éducatives (jeux, activités manuelles, lecture, ...)

Nous vous proposons ici quelques conseils à découvrir avec vos enfants, pour une pause méridienne plus calme, plus fun, pour les enfants mais aussi pour les adultes qui les encadrent !

1/ AVANT LE REPAS

- je me range dans le calme,
- je vais me laver les mains quand mon animateur me le demande,
- je m'installe à la place qui m'a été attribuée.



2/ PENDANT LE REPAS

- je me tiens bien à table (*je ne crie pas, je ne me lève pas sans autorisation, ...*),
- je ne joue pas avec la nourriture (*je ne la lance pas, je ne la dépose pas sur la table...*),
- je goûte un peu, même si je pense que je n'aime pas le repas,
- je respecte le personnel de service et mes camarades (*je dis les mots magiques avec le sourire : s'il te plaît et merci*),
- je sors de table en silence et sans courir, après autorisation de mon animateur.

3/ PENDANT LES ACTIVITÉS

- je participe aux activités proposées,
- j'écoute et j'applique les consignes de mon animateur,
- je joue gentiment avec mes camarades,
- je range les jeux à la fin de l'activité.



4/ A TOUT MOMENT

- je reste avec mon animateur,
- je fais attention aux autres,
- je respecte le matériel,
- j'aide mes camarades s'ils me demandent de l'aide,
- je demande l'aide de mon animateur en cas de difficulté,
- je respecte les adultes et mes camarades.

